



Coordination Système Sécurité Incendie



CONTEXTE

La coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) consiste à analyser les besoins de sécurité, à concevoir le système et à en assurer la réception. Cette mission est obligatoire réglementairement par la norme NF S 61-931 pour toutes créations, modifications ou extensions de SSI.



OBJECTIF DE LA PRESTATION

Coordonner les dispositions réglementaires et normatives applicables à un projet sur les bases des études de définitions proposées par une équipe de conception.

Ce rapport précise les bases réglementaires et normatives destinées à la présentation du système de mise en sécurité du projet. Il intègre, en outre, les exigences exprimées par le maître d'ouvrage et/ou l'assureur ayant une incidence sur les options de sécurité du système.

Il se déroulera suivant un planning proposant des visites techniques, la formulation de besoins, des consultations de fournisseurs, des comparatifs d'offres, une proposition client, des préparations chantiers (une pour chaque site), des réunions de suivi des chantiers, la conformité des installations par rapport aux besoins définis en amont, le contrôle des essais, la déclaration APSAD, la fourniture des DOE par le fournisseur qui sera retenu.



ORGANISATION

PHASE 1 : analyse (2 à 4 mois suivant le site) :

- Visite du site et identifications des besoins ;
- Présentation des besoins ;
- Recherche de fournisseurs / installateurs répondants aux besoins ;
- Analyse de l'existant et du contexte environnemental avec l'assureur pour définir les besoins.

PHASE 2 : consultation et choix d'un fournisseur (2 à 6 mois suivant le site) :

- Prise de rendez-vous : deux à trois visites par site par fournisseur ;
- Analyse des offres et comparatif (qualité, prix, disponibilité) – septembre / octobre
- Présentation des solutions et du fournisseur retenu.

PHASE 3 : travaux (1 à 2 mois suivant la complexité des installations) :

- Lancement des travaux ;
- Contrôle de la conformité des installations en cours (une visite au milieu du chantier) ;
- Tests des installations en fin de travaux.

PHASE 4 : livraison (1 à 2 mois suivant la complexité des installations) :

- Réalisation de différents foyers types ;
- Contrôle des DOE ;
- Contrôle des PV.



TEXTES

NFS61-930 à NFS 61-941 sont les équipements concourant à la sécurité contre les risques d'incendie.
NFS61-931 : La présente norme a pour objet de fixer les principales définitions relatives aux Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I.), d'en définir les différentes catégories, d'en énoncer les principes de base et de déterminer leurs règles générales de conception.

